FAS VEIL

FAciliter la redevabilité et la VEILLE citoyenne avec la SOciété civile

# Suivi des politiques publiques de développement

## Rapport alternatif 2023




**Septembre 2024**

# SOMMAIRE

Sigle et abréviation.....5
Avant-propos .....6
Introduction.....8
1e partie : aspects théoriques et méthodologiques.....9
2ième partie : analyse des avancées et défis.....17
Pilier 1 : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale.....18
Pilier 2 : répondre à la crise humanitaire .....30
Pilier 3 : refonder l'état et améliorer la gouvernance.....36
Pilier 4 : œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.....46
3ième partie: synthèses des recommandations des organisations de la société civil .....52
Annexes .....56



## AVERTISSEMENT

Le présent rapport est le fruit d'une production indépendante d'organisations de la société civile burkinabè, grâce aux moyens techniques et financiers du projet FASOVEIL. Son contenu ne reflète pas forcément les opinions des bailleurs de fonds du projet, à savoir la Coopération suisse et l'Union européenne.

## Sigle et abréviation

| | |
|---|---|
| **ADCT** | Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales |
| **AEPS** | Adduction d'eau potable simplifiée |
| **CERA-FP** | Centre d'études et de recherche appliquée en finances publiques |
| **CGD** | Centre pour la gouvernance démocratique |
| **CIFOEB** | Centre d'information, de formation et d'études sur le budget |
| **CJP-BUR-KINA** | Commission Épiscopale Justice et Paix du Burkina (CJP-BURKINA) |
| **CNES** | Centre national d'études stratégiques |
| **CRD** | Cadre régional de dialogue |
| **CSD** | Cadre sectoriel de dialogue |
| **CSLP** | Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté |
| **DGAT** | Direction Generale de l'Administration du Territoire |
| **DGB** | Direction Générale du Budget |
| **DGCOOP** | Direction Generale de la Cooperation |
| **DGPV** | Direction générale des productions végétales |
| **DGTTM** | Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes |
| **FASOVEIL** | FAciliter la Redevabilité et la Veille citoyenne avec la Société civile |
| **LC** | Laboratoire Citoyennetés |
| **ONAPRE-GECC** | Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires |
| **ONASSIM** | Office national de sécurisation des sites miniers |
| **ORCADE** | Organisation pour le renforcement des capacités de développement |
| **PA-SD** | Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement |
| **PNDES** | Plan national de développement économique et social |
| **PDI** | Personne déplacée interne |
| **REN-LAC** | Réseau National de Lutte Anti-corruption |
| **ROPSA-B** | Réseau des Organisations Paysannes pour une Synergie d'Action au Burkina |
| **SCADD** | Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable |
| **SEN/PND** | Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement |
| **SPONG** | Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales |
| **UNALFA** | Union Nationale de l'Audiovisuel libre du Faso |
| **VDP** | Volontaire pour la défense de la patrie |

## Avant-propos

L'élaboration et la mise en œuvre réussies des politiques publiques sont un défi constant qui n'incombe pas aux seules structures publiques. Si celles-ci jouent un rôle majeur d'orientation et d'impulsion, la contribution active des autres acteurs de la nation (association et ONG, secteur privé, PTF) reste aussi importante. Cette contribution de la société civile peut revêtir plusieurs formes et emprunter divers canaux. Le suivi citoyen des politiques publiques en est une des formes possibles.

La production du présent rapport est à situer dans un contexte historique de dialogue État et acteurs non étatiques. En effet, au Burkina Faso, la société civile a toujours été sollicitée par les différents pouvoirs publics pour soutenir les efforts de développement. Ainsi, depuis les années 2000, les acteurs de la société civile sont présents dans les processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des référentiels de développement (CSLP 1 et 2, SCADD, PNDES 1 et 2). Cette tradition est restée de mise avec le PA-SD adopté en janvier 2023. La société civile se réjouit de l'existence de cet espace d'expression qui lui permet de porter à l'agenda des gouvernants des préoccupations exprimées par les citoyens des communautés locales.

En vue de donner une nouvelle dynamique à cette participation de la société civile au suivi du référentiel national, en l'occurrence le PA-SD 2023-2025, plusieurs organisations expérimentées dans le domaine du suivi citoyen des politiques publiques ont décidé de fédérer leur capacité d'analyse et de proposition à travers la production d'un rapport alternatif participatif de suivi de la mise en œuvre du référentiel national de développement.

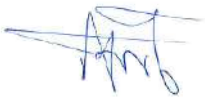
L'objectif de cet exercice est, d'une part, d'offrir aux acteurs de la société un cadre fédérateur d'expression libre et consensuelle sur les avancées et les défis actuels en matière de développement au Burkina Faso. D'autre part, il s'agit de faire remonter à l'attention des gouvernants des défis majeurs de développement nécessitant une attention accrue et un engagement plus conséquent de tous les acteurs et actrices. Pour ce premier exercice, le rapport met l'accent sur 12 actions prioritaires réparties dans les quatre piliers du PA-SD.

La perspective d'analyse pourra s'élargir au fur et à mesure que d'autres organisations nationales adhèrent à la philosophie et à la pratique de cet exercice de suivi citoyen. Déjà, les douze (12) organisations nationales qui se sont engagées dans la production du présent rapport ont pu apprécier le niveau d'engagement des pouvoirs publics

dans : i) la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire national, ii) la réponse à la crise humanitaire, iii) la refondation et l'amélioration de la gouvernance, iv) la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Ces organisations ont pu aussi cerner des défis qui méritent que la nation y accorde plus d'attention.

Les acteurs de la société civile parties prenantes du présent exercice remercient toutes les structures publiques nationales, les personnes de ressources, les religieux et coutumiers, les citoyens (F/H) des communes et régions qui, par leurs conseils, opinions et analyses, ont permis de conduire cet exercice à son terme. Ce rapport est notre contribution à l'effort collectif en vue d'un Burkina libéré des affres du terrorisme et tourné vers le progrès et l'atteinte des objectifs de développement équitable et durable auxquels tous les fils et filles de la nation aspirent.

| CNOSC/BF | SPONG | UNALFA | CNJ |
|---|---|---|---|
|  |  |  |  |
| Hermann DOANIO | Abdoulaye OUEDRAOGO | Jean-Baptiste OUEDRAOGO | Moumouni DIALLA |

| RENLAC | CGD | CERA-FP | ORCADE |
|---|---|---|---|
|  |  |  |  |
| Sagado NACANABO | Rayede Thomas OUEDRAOGO | Yoropo Abdoul DEMBÉLÉ | Jonas HIEN |

| ROPSA-B | CIFOEB | CJP-Burkina | Laboratoire Citoyennetés |
|---|---|---|---|
|  |  |  |  |
| Jules ZONGO | Micheline ILBOUDO | Abbé Hermann OUEDRAOGO | Raogo Antoine SAWADOGO |

## Introduction

Le présent rapport est élaboré dans le cadre du projet « FAciliter la redevabilité et la VEILLE citoyenne avec la société civile » (FASOVEIL). Ce projet, a pour objectif de **« contribuer à renforcer la culture démocratique à travers l'exercice de la redevabilité citoyenne, notamment par les femmes et les jeunes, et en faveur de l'intérêt général, la cohésion et la paix»** Il est organisé autour de deux leviers qui sont :

- l'appui aux OSC et l'amélioration du suivi et de l'influence des politiques publiques ;
- la production média et la visibilité des actions de plaidoyer.

Le projet est mis en œuvre par le Laboratoire Citoyennetés et la Fondation Hirondelle en partenariat avec d'autres organisations de la société civile et des radios locales. La stratégie du projet consiste à mobiliser et à outiller des acteurs de la société civile autour des politiques publiques inscrites à l'agenda du Référentiel national de développement, en l'occurrence le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Une diversité d'outils de suivi et d'influence ont été construits et mis en œuvre par les acteurs du projet. Au titre de ces outils figure le rapport alternatif de suivi des politiques publiques de développement. Le présent rapport analyse les performances de l'année 2023 en tenant compte des quatre (4) piliers du PA-SD et se basant sur 12 actions prioritaires.

Il est structuré en trois (03) parties :

- Les aspects théoriques et méthodologiques
- L'analyse des avancées et défis du PA-SD
- La synthèse des recommandations

# 1e Partie : aspects théoriques et méthodologiques

## Qu'est-ce que le rapport alternatif de suivi des politiques publiques de développement ?

Dans le cadre du suivi du Référentiel national de développement (RND), le Gouvernement élabore chaque année un rapport annuel appelé **rapport annuel de performance.** Ce rapport fait notamment le point des progrès accomplis dans les différents secteurs de développement, et ce en lien avec des indicateurs de performance préalablement définis. Les données du rapport annuel de performance sont issues des rapports des Cadres sectoriels de dialogue (CSD) et des Cadres régionaux de dialogue (CRD) auxquels participent le secteur public, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers. C'est un rapport officiel qui fait l'objet d'une communication en Conseil de ministres. Le rapport **annuel de suivi citoyen des politiques publiques** est un rapport alternatif, qui consiste en une production indépendante d'acteurs de la société civile engagés dans le suivi citoyen des politiques publiques, et particulièrement du Référentiel national de développement. Ce rapport a pour vocation de présenter l'analyse des résultats de développement sous l'angle de la perception des citoyens (F/H). Cette analyse prend appui sur les résultats présentés dans le rapport annuel de performance en ciblant les secteurs et domaines sur lesquels les acteurs parties prenantes ont de la matière. Une des spécificités de ce rapport est qu'il privilégie le **suivi qualitatif** des politiques publiques et du développement en mettant davantage l'accent sur l'analyse des changements tels que perçus par les citoyens (F/H) plutôt que sur le nombre de réalisations dans les différents secteurs. Cette perception qualitative donne un autre regard des retombées des performances sur le quotidien des citoyens et citoyennes.

Les secteurs et domaines couverts par l'analyse vont progressivement évoluer afin de prendre en compte tous les piliers de développement inscrits dans le Référentiel national de développement.

***Encadré N°1 :***
***Qu'est-ce qu'une politique publique ?***

***« Une politique publique se présente sous la forme d'un programme gouvernemental issu d'une autorité investie d'une puissance publique, dans un domaine spécifique de la société ou d'un espace géographique »***.
(Meny et Thoenig, 1989)

***« Une politique publique peut être définie comme la concrétisation d'un programme d'action construit collectivement par des acteurs publics et privés pour répondre à un ou plusieurs problèmes collectifs »***.
(Patrick HASSENTEUFEL, 2021 : 11)

## Pourquoi un rapport alternatif de suivi des politiques de développement ?

Bien que prenant part aux espaces formels de concertation sur le Référentiel national de développement, les acteurs de la société civile ont toujours exprimé le souhait de disposer d'espaces d'expression plus élargis et d'autres canaux spécifiques pour mieux donner leur lecture et analyse des enjeux de développement.

Par ailleurs, au regard de la grande diversité des expériences et de la pluralité des opinions tant dans les communautés qu'au sein de la société civile burkinabè, il y a une nécessité d'agréger les différentes analyses et propositions. Cela permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à l'opinion des acteurs de la société civile engagés dans le suivi du référentiel national. Ces acteurs de la société civile travaillent à mieux capter les opinions et préoccupations des citoyens dans leurs domaines respectifs de travail. Dans ce sens, le présent rapport prend en compte les conclusions d'autres rapports thématiques produits par ces acteurs de la société civile.

Enfin, le rapport annuel de suivi citoyen des politiques publiques se veut être un instrument de dialogue entre acteurs de la société civile et les porteurs des politiques publiques. Il est aussi un outil de plaidoyer basé sur des évidences constatées par des citoyens (F/H) individuellement pris ou à travers leurs organisations.

## Objectifs du rapport de suivi des politiques publiques

Le rapport alternatif de suivi des politiques publiques a pour objectif, d'une part, de mobiliser et d'agréger les opinions des acteurs de la société civile sur leur appréciation de mise en œuvre des politiques sectorielles et, d'autre part, de porter à la connaissance des gouvernants les principales analyses et préoccupations des citoyens (F/H) en vue d'une meilleure mise en œuvre des politiques publiques, et notamment du Référentiel national de développement.



*Photo des participants a l'atelier de co-production du rapport alternatif-©civitac*

## Encadré n° 2 : Les acteurs engagés dans la production du rapport alternatif

La production du présent rapport a mobilisé plusieurs acteurs de la société civile. Il s'agit notamment des organisations faîtières suivantes : le Conseil national des organisations de la société civile (CNOSC/BF), le Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales (SPONG), le Conseil national de la jeunesse (CNJ) et l'Union nationale de l'audiovisuel libre du Faso (UNALFA). Il s'agit aussi des organisations partenaires du projet FASOVEIL. Au 31 mai 2024, ces organisations sont au nombre de sept (7), à savoir : le Réseau national de lutte anti-corruption (RENLAC), le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD), le Centre d'études et de recherche en finances publiques (CERA-FP), le Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'action (ROPSA-B), l'Organisation pour le renforcement des capacités de développement (ORCADE), le Centre d'information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB), la Commission épiscopale Justice et Paix du Burkina (CJP-BURKINA). La coordination de la production est assurée par le Laboratoire Citoyennetés (ACE-RECIT). Toutes ces organisations sont officiellement reconnues par l'État et ont une expérience avérée en matière de suivi des politiques publiques nationales.



*Photo des participants a l'atelier de co-production du rapport alternatif-©civitac*

### ❑ Démarche d'élaboration

De manière globale l'élaboration du présent rapport s'est voulue participative et inclusive. Les organisations partenaires de FASOVEIL ainsi que toutes celles mobilisées pour l'exercice n'ont pas seulement fourni de l'information mais ont aussi pris une part active à l'analyse et à la co-production du rapport.

### ❑ Les objets de travail.

Le présent rapport fait le suivi du PA-SD à travers sept (7) thématiques de travail portées par les organisations partenaires de FASOVEIL. Ces thématiques sont prises en compte dans le PA-SD.

Il s'agit de :

- La lutte contre la corruption : les activités de cette thématique sont mises en œuvre par le RENLAC ;
- Les réformes politiques, institutionnelles et administratives : le CGD assure la mise en œuvre des activités relevant de cette thématique ;
- La décentralisation et la gouvernance locale : cette thématique est traitée par le CERA-FP ;
- La sécurité alimentaire : elle est mise en œuvre par le ROPSA-B ;
- La gouvernance des ressources minières, mise en œuvre par l'ONG ORCADE ;
- La gouvernance du secteur de la sécurité, mise en œuvre par le CIFOEB ;
- La réconciliation et la cohésion sociale est traitée par la CJP-BURKINA.

Ces thématiques sont traitées à travers quatre (04) secteurs de planification ainsi que les quatre piliers du PA-SD.



**Tableau n°1 :** *Cohérences entre thématiques FASOVEIL et les secteurs de planification/piliers du PA-SD*

| Thématiques traitées dans le rapport 2023 | Secteurs de planification concernés | Piliers concernés (PA-SD) |
|---|---|---|
| **Lutte contre la corruption** | - Gouvernance économique (GE) | - Pilier 1<br>- Pilier 2<br>- Pilier 3<br>- Pilier 4 |
| **Réformes politiques et institutionnelles** | - Gouvernance économique (GE)<br>- Gouvernance administrative et locale (GAL) | - Pilier 1<br>- Pilier 2<br>- Pilier 3<br>- Pilier 4 |
| **Décentralisation et gouvernance locale** | - Gouvernance administrative et locale (GAL) | - Pilier 3 |
| **Sécurité alimentaire** | - Production agro-sylvo-pastorale (PASP) | - Pilier 2<br>- Pilier 3 |
| **Gouvernance des ressources minières** | - Gouvernance économique (GE)<br>- Gouvernance administrative et locale (GAL) | - Pilier 1<br>- Pilier 2<br>- Pilier 3 |
| **Gouvernance de la sécurité** | - Défense et Sécurité(DS) | - Pilier 1<br>- Pilier 3 |
| **Réconciliation et cohésion sociale** | - Gouvernance administrative et locale (GAL) | - Pilier 4 |



Ainsi, les données collectées en vue de produire le présent rapport concernent essentiellement les sept (07) thématiques sus-citées. Au fur et à mesure que le projet FASOVEIL mobilise des organisations partenaires qui s'investissent dans les autres secteurs de planification, le rapport annuel de suivi citoyen élargira ses perspectives d'analyse à ces secteurs de planification.

### La formation des organisations sur le Référentiel national de développement

Au démarrage du processus, les organisations partenaires du projet FASOVEIL ainsi que les organisations faîtières associées ont été formées sur le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du Référentiel national de développement. Cette formation a été assurée par une équipe du Secrétariat exécutif national de la politique nationale de développement (SEN/PND).

### L'élaboration et la validation de la note de cadrage

Une note globale de cadrage a été élaborée et soumise à l'approbation des parties prenantes. Cette note a fait l'objet d'une présentation et validation publique le 14 décembre 2023.

### La collecte et l'exploitation des données collectées auprès des organisations partenaires, des structures publiques, des personnes de ressources et des citoyens à la base

Les organisations partenaires du projet ont, dans le cadre de leurs activités de suivi et de plaidoyer sur les politiques publiques, produit plusieurs rapports : études de base, enquête de suivi, rapport de participation aux CSD, etc. Ces rapports ont été utilisés comme sources d'information ou base d'analyse du rapport de suivi annuel. L'exploitation de ces documents a permis d'identifier plusieurs autres acteurs aussi bien au niveau local (village, commune, région) qu'au niveau de certaines organisations basées à Ouagadougou. Ainsi, des entretiens complémentaires ont été organisés par l'équipe de rédaction du rapport dans les localités suivantes : Sapouy , Koudougou, Houndé, Bobo-Dioulasso, Bama, Dédougou, Mogtédo, Kaya, Ouagadougou, . Le choix de ces localités tient compte de deux raisons majeures : i) il s'agit d'un échantillon des zones d'intervention des organisations partenaires. ii) la disponibilité de données en lien avec les sujets traités dans le présent rapport. Plusieurs autres organisations ont été rencontrées dans le cadre de cet exercice. Enfin, des structures publiques ont été aussi rencontrées. Il s'agit notamment de la Direction en charge des libertés publiques et du Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement (SEN/PND). Ces structures sont des partenaires stratégiques du projet FASOVEIL et ont par ailleurs des missions transversales en

lien avec la société civile et/ou le suivi du Référentiel national de développement. Plusieurs autres structures publiques ont été rencontrées par les organisations partenaires dans le cadre de leurs travaux spécifiques. Entre autres on peut citer : la Direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTTM), la Direction générale des productions végétales (DGPV), le Centre national d'études stratégiques (CNES).

### Exploitation du contenu des médias

Le contenu des productions des médias (télévision, presse écrite) a été aussi exploité. Il s'agit notamment de certaines analyses, déclarations ou comptes-rendus relayés par la presse nationale et ayant un intérêt pour les thématiques traitées dans le présent rapport.

### L'enquête d'opinion

L'objectif de cette enquête d'opinion réalisée par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) était de recueillir les opinions des populations sur la mise en œuvre des politiques prioritaires contenues dans le PA-SD. Le sondage réalisé par le CGD s'est fait auprès d'un échantillon de 1717 personnes agées de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas et la sélection des cibles a été faite de façon systématique et proportionnelle à la structure de la population selon les critères âge et sexe.

La collecte de données s'est déroulée du 19 au 24 mai 2024 dans les treize (13)



*Colloque regional sur les reformes ©CGD*

### L'atelier de co-production

En vue de structurer les premiers éléments d'analyse du rapport annuel de suivi citoyen des politiques publiques, un atelier de co-production a été organisé avec les organisations partenaires au cours du mois de mai 2023. Cet atelier a été l'occasion pour les acteurs parties prenantes de parcourir le rapport de performance 2023 et de procéder à une analyse des acquis et des défis du PA-SD par pilier et par action. Des objets de plaidoyer ont été aussi identifiés à l'occasion. Ils sont présentés dans le rapport sous la forme de recommandations.

### L'atelier de validation

La version provisoire du rapport alternatif de suivi des politiques publiques de développement a été soumise à validation à l'occasion d'un atelier organisé le 26 juillet 2024. Cette séance

a réuni non seulement les quatre (04) organisations faîtières parties prenantes (CNOSC/BF, SPONG, CNJ et UNALFA), mais aussi les organisations partenaires de FASOVEIL ainsi que des représentants de services publics (DGAT, DGCOOP, SP-MABG, DGB, SEN-PND). Des observations de forme et de fond ont été formulées par les participants.



*Photo des participants a l'atelier de validation du rapport alternatif-©CGD*

## 2e Partie : analyse des avancées et défis

Le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) a été adopté par le Gouvernement le 25 janvier 2023. Il est l'instrument d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement durant la période de la Transition. Sur la base des missions assignées à la Transition par la Charte du 14 octobre 2022, le PA-SD a construit ses actions autour de quatre (04) piliers, à savoir : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'État et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. Pour l'année 2023, le rapport annuel de performance affiche un niveau d'exécution largement au-dessus de la moyenne, soit 73,39% de taux de réalisation physique et 59,21% de réalisation financière. D'une manière globale, les citoyens (F/H) interrogés sont aussi majoritairement satisfaits de la mise en œuvre du PA-SD. Des points d'insatisfaction ont toutefois été relevés.

Il s'agit notamment du coût de la vie. En effet, au cours des entretiens réalisés, plusieurs personnes estiment que

***« la vie est devenue très dure » ; « tout est devenu cher »***. Cette situation de cherté de la vie pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs à la fois internes et externes. Au titre des facteurs externes, il ressort qu'au plan mondial il y a une baisse du taux de croissance, qui est de 3,0% en 2023 contre 3,5% en 2022 (soit une contraction de 0,5%). Cette baisse n'est pas sans effet sur l'économie des pays fragiles tels que le Burkina Faso. Au plan interne, on constate que malgré une relative stabilisation de l'inflation à 0,7% (contre 14% en 2022), la flambée des prix des produits de grande consommation grève les budgets des ménages. Par ailleurs, la situation de crise sécuritaire dans laquelle le pays vit depuis presqu'une dizaine d'années ne cesse d'impacter négativement les capacités internes de production.

1 Ces six (06) missions sont : (i) rétablir et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (ii) apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire ; (iii) promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption ; (iv) engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles en vue de renforcer la culture démocratique et consolider l'État de droit ; (v) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale et (vi) assurer l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives.

Pilier 1

# Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale



## Pilier 1 : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale

Le premier pilier du PA-SD vise essentiellement à : (i) porter le taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnels de 69% en 2020 à 77% en 2025 ; (ii) porter la proportion des collectivités territoriales dont les services publics essentiels sont fonctionnels de 40% en 2020 à au moins 50% en 2025. Pour atteindre ces résultats il est prévu, dans le cadre du PA-SD, les réformes ci-dessous :

- L'opérationnalisation des référentiels des politiques et stratégies en matière de sécurité et de défense (PSN, SSN, SNLCT) à travers l'équipement adéquat des FDS pour faire face à la menace terroriste ; la construction de nouvelles infrastructures de sécurité, le recrutement et la formation du personnel de sécurité.
- La réinstallation des services de l'État dans les localités libérées de l'emprise des Groupes Armés Terroristes, notamment les services de sécurité, les sièges de circonscriptions administratives et des collectivités territoriales (haut-commissariat, préfectures, mairies).
- L'amélioration de la gestion de la collecte et de l'exploitation de l'information en rapport avec les activités terroristes ainsi que de la capacité de surveillance électronique du territoire.
- L'assèchement des sources d'approvisionnement des Groupes Armés Terroristes en ressources de tout genre avec un suivi renforcé des circuits informels de commercialisation des motos, des produits pétroliers et réseaux de transfert informel d'argent.

L'analyse faite par la société civile sur le pilier 1 du PA-SD concerne quatre (04) actions majeures :

- L'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme (**01001**)
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (**01009**)
- L'adoption et l'opérationnalisation d'une stratégie nationale de sécurisation des exploitations minières et le renforcement de la résilience des sites miniers (**1010**)
- La promotion du développement communautaire durable dans les zones minières (**01018**)

Pour chacune de ces quatre (04) actions, l'analyse fera ressortir les appréciations des citoyens et des organisations de la société civile et les points à améliorer.

### 1.1-La participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme (01001)

La question de la sécurité a amené les différents pouvoirs publics successifs à imaginer plusieurs formats visant une meilleure implication des citoyens (F/H) dans la co-production de la sécurité. Ainsi, du concept de police de proximité, dont la base légale est posée en 2003 (cf. Loi N° 032-2003 du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure), à celui de Volontaire pour la défense de la patrie (VDP) institué en 2020 (cf. Loi N° 002-2020/AN du 21 janvier 2020), la participation des citoyens à la sécurité, et plus précisément à la lutte contre le terrorisme, a connu plusieurs étapes. Pour l'année 2023, le rapport annuel de performance note 51 initiatives citoyennes de participation à la sécurité contre 20 initiatives attendues initialement. Parmi ces initiatives il y a notamment le recrutement des VDP aussi bien au niveau communal que national. On note que 63'699 VDP ont été recrutés. Cet engagement des citoyens est censé contribuer non seulement à renforcer la sécurité intérieure et la défense nationale, mais aussi et surtout à restaurer l'intégrité du territoire.




*Remise de la contribution financière de la société civile au FSP-©CNOSC-BF*

**Encadré N° 3 : Principaux textes encadrant la participation des citoyens à la sécurité**

- Constitution du 11 juin 1991
- Loi 032-2003 du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure (clé de voute de la police de proximité)
- Décret N°2005-245/PRES/PM/SECU/DEF/MATD/MJ/MFB/MPDH du 12 mai 2005 portant création, composition, attribution et fonctionnement des comités locaux de sécurité (il consacre la participation citoyenne dans la production de la sécurité) ;
- Décret N°2005-263/PRES/PM/SECU/DEF/MJ/MATD/MPDH du 18 mai 2005 portant sur le plan d'action de mise en œuvre de la police de proximité au Burkina Faso.

### ❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Les acteurs de la société civile ainsi que les citoyens rencontrés dans le cadre de ce rapport trouvent positive l'implication des citoyens dans le dispositif de sécurité. Cette appréciation porte sur plusieurs points :

#### La reconquête du territoire

L'engagement des citoyens a notamment contribué à reconquérir certains territoires. Ainsi, 140 villages ont été réinstallés, et plusieurs services rouverts : Six (06) services de police, cinq (05) sièges de circonscriptions administratives, un (01) siège de collectivité territoriale et deux (02) juridictions. Cet engagement des citoyens s'est aussi manifesté à travers la contribution à la mobilisation de ressources endogènes. En effet, suite à la mise en place du Fonds de soutien patriotique (FSP) en janvier 2023, de nombreux citoyens, individuellement ou organisés en association, contribuent volontairement à l'alimentation du fonds. Ainsi, au 31 décembre 2023, le montant total du FSP s'élevait à 99.039.035.500 F CFA sur une prévision de 80.000.000.000 F CFA. Soit un taux de mobilisation de 123,89%. D'une manière générale, les populations interrogées dans le cadre du sondage sur la mise en œuvre des priorités de la transition ont plutôt une opinion positive par rapport à l'ensemble des efforts déployés pour la sécurisation du territoire.

#### L'amélioration de la prise en charge et de l'encadrement des VDP

Tenant compte de l'augmentation des ressources mobilisées par les FDS, l'État a pris la décision d'améliorer la rémunération et les autres avantages financiers et en nature alloués aux Volontaires pour la défense de la patrie ***(cf. Arrêté conjoint n° 2023-537/ MDAC/MEFP portant fixation des avantages financiers et en***

***nature accordés aux Volontaires pour la défense de la patrie).*** De même, il a été constaté un effort d'encadrement des VDP. En effet, le contenu de plusieurs reportages diffusés dans des médias (notamment RTB)[1] permet de noter la tenue de rencontres organisées entre le commandement de la Brigade des VDP et des unités VDP. A ces rencontres était présente la Direction générale des droits humains. Ces rencontres ont été l'occasion de rappeler aux VDP leurs obligations en matière de respect des droits humains.

## Un investissement croissant des pouvoirs publics en faveur des politiques de défense et de sécurité

À partir d'une analyse rétrospective des dépenses du secteur de la défense et de la sécurité, il ressort que les dépenses militaires connaissent un accroissement continu depuis 2017. Selon une étude du CIFOEB, les dépenses cumulées de 2017 à 2022 sont de l'ordre de 1'997'04 milliards de francs CFA. Le renseignement occupe une large part avec un budget qui est passé de 7,86 milliards en 2021 à 32,43 milliards en 2022. Ainsi, 18% des ressources propres de l'État ont été consacrés aux dépenses militaires entre 2017 et 2022. En 2023, une proportion de 29,49% du budget national a été consacrée au secteur de la défense et de la sécurité. Cette augmentation des allocations budgétaires en faveur de la sécurité et de la défense reflète l'intérêt des décideurs pour les politiques publiques de défense et de sécurité. Un responsable du CIFOEB l'exprime en ces termes : ***« On constate qu'il y a un engagement à travers les informations budgétaires et les ressources allouées. Par exemple, en 2021 et 2022, le budget du secteur de la sécurité a accru d'environ 40,54%. On sent qu'il y a vraiment un engagement en termes d'acquisition de matériels et de recrutements sur le terrain des opérations. »***

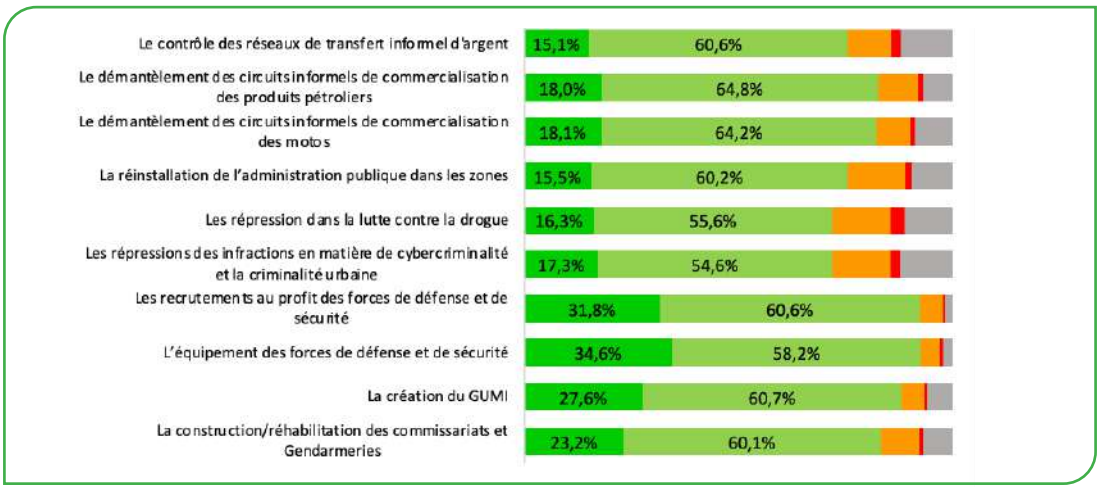







[1]Voir site RTB : https://web.facebook.com/watch/?v=366820515878336&ext=1727354098&hash=%2501%2501%25DC%250C%25E6%25C5f3%259A%25C7%250An%258Fv%25CA%25DDA0&_rdc=1&_rdr

***Graphique 1** : Niveau de satisfaction de la mise en œuvre des actions de renforcement de la sécurité intérieure et la défense du territoire*




*Source : CGD, Mai 2024*

## ❑ Les principaux points à améliorer

À partir de l'exploitation des données collectées auprès des citoyens et des Organisations de la société civile, plusieurs points méritent d'être renforcés :

### Poursuivre les efforts en faveur de la réduction de la violence

En dépit des efforts consentis par les différentes composantes de la nation, l'impact des politiques publiques sur le retour à la paix n'est pas encore très significatif. En 2023, le pays a subi 733 attaques terroristes contre 526 en 2022[1], soit une hausse de 28,24%. Malgré une puissance militaire en croissance, l'indice de terrorisme du Burkina connaît une détérioration avec un score qui est passé de 4,52 en 2017 à 8,76 en 2023. Ainsi, le pays est passé de la 43e place en 2017 à la 2e place de pays le plus touché par le terrorisme en 2023[2].

### Renforcer la redevabilité en matière de sécurité et de défense

Dans le but de garantir une adhésion durable des citoyens aux efforts en faveur de la paix et de la sécurité, il convient de renforcer les mécanismes de redevabilité dans ce secteur. Un effort est déjà fait non seulement en impliquant la société civile à plusieurs instances telles que le Cadre sectoriel de dialogue « défense et sécurité », mais également au comité de gestion du Fonds de soutien patriotique, etc. Cette redevabilité pourra s'organiser aussi au niveau des communautés qu'au

1Rapport sur l'état de la gouvernance au Burkina Faso en 2023, MFPTS, Mai 2024.

2 Rapport global Terrorisme Index 2023.

niveau plus stratégique. Elle permettra, d'une part, aux pouvoirs publics (aux niveaux central et déconcentré) de mieux expliquer aux citoyens la portée des politiques publiques en matière de sécurité et de défense. Et d'autre part, l'exercice de redevabilité permettra de recueillir les appréciations et propositions des citoyens en vue de renforcer la lutte contre le terrorisme.

**Poursuivre l'encadrement des VDP**

Au cours de l'année 2023, des citoyens ont dénoncé des cas de comportements inappropriés de la part notamment de VDP. Si l'autorité publique a toujours réagi face à ces situations, il convient d'alerter sur la nécessité notamment de renforcer notamment les critères de sélection et d'encadrement des VDP. En effet, étant donné leur proximité avec les communautés locales, les moindres incidents impliquant les VDP pourraient réveiller de vieilles rivalités et déboucher sur une spirale de violences communautaires.

### 1.1.2 La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (01009)

Conformément à la directive communautaire 02/2015/CM/UEMOA relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le Burkina Faso s'est effectivement engagé dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Cela s'est matérialisé notamment par la conduite de l'évaluation nationale des risques de FT suivie de la conception de son plan d'action de mitigation des risques, l'élaboration des listes nationales des personnes suspectées de financement du terrorisme en vue du gel de leurs avoirs actés par les arrêtés n°2023-00239/MEFP/CAB du 28 avril 2023 et n°2023-0557/MEFP/CAB du 10 novembre 2023. Suivant l'analyse de la société civile, suite à un dialogue de politique publique organisé par le CIFOEB ,le dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme présente des forces mais aussi des aspects à améliorer.

**❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile**

Ces points concernent aussi bien le cadre réglementaire qu'institutionnel. Il s'agit de :

- L'existence d'un cadre juridique aligné sur les standards internationaux.
- La correctionnalisation de la procédure de jugement des infractions de Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme (BC/FT). Cela permet aux juridictions correctionnelles de juger rapidement de telles infractions sans passer par la chambre criminelle dont les procédures sont en général longues et coûteuses.

- L'existence d'un cadre institutionnel favorable à la LBC/FT avec la mise en place de structures spécialisées dans la collecte de l'information et la gestion des faits de terrorisme. L'on peut noter essentiellement l'existence de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), de la Brigade Spéciale des Investigations.

- La création d'une brigade de lutte anti-terrorisme et de lutte contre la criminalité Transnationale organisée (BSIAT), de l'Agence nationale de Renseignement (ANR) et des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions en matière économique et financière ainsi que le pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes terroristes.

## ❑ Des points à améliorer

Certes, le dispositif de Lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme (LBC/FT) présente des forces, mais il est important de souligner que les faiblesses entachent les efforts des acteurs dans la lutte contre ces fléaux. Au titre des faiblesses constatées on peut noter :

- un cadre juridique non adapté aux réalités socio-économiques caractérisées par une forte prédominance du secteur informel, secteur dans lequel l'utilisation de l'espèce et du cash est la règle dans les transactions financières ;

- la faible synergie et coordination entre les acteurs de la LBC/FT ;

- la méconnaissance par certains acteurs, en l'occurrence les organismes à but non lucratif (OBNL), du dispositif juridique qui encadre la LBC/FT. Cette situation constitue une limite à l'efficacité du dispositif LBC/FT dont l'une des vocations est de protéger l'espace civique car l'arbitraire doit être exclu dans le cadre de la LBC/FT selon le Groupe d'Action financière (GAFI).

- l'absence de contrôle de façon systématique ou d'enquête de moralité de qualité à la création d'une OBNL par les autorités compétentes ;

- l'absence d'enquêtes autonomes par le pôle judiciaire spécialisé à l'effet de prévenir des actions terroristes ;

- la faible capacité de maîtrise de la Cellule nationale du traitement de l'information financière (CENTIF) sur l'ensemble des flux financiers illicites compte tenu du contexte économique et social qu'est le nôtre. Le taux de bancarisation est très faible (il est de l'ordre de 30% ), ce qui traduit l'idée que le cash est le moyen de paiement par excellence dans

notre pays. Ainsi, il est évident que le volume des flux financiers susceptibles d'être traités par la CENTIF reste très faible pendant qu'un volume important de flux financier échappe à son contrôle.

- le manque de ressources financières, matérielles et techniques au profit des acteurs de la LBC/FT en cohérence avec leurs attributions et missions ;
- l'absence d'un plan de démobilisation des VDP, ce qui ne permet pas de rassurer les milliers de jeunes qui se sont engagés aux côtés des Forces de défense et de sécurité qu'ils ne seront pas abandonnés après le retour à la paix.

**1.3 L'adoption et l'opérationnalisation d'une stratégie nationale de sécurisation des exploitations minières et le renforcement de la résilience des sites miniers (1010).**

La crise sécuritaire que vit le Burkina impacte également la production minière. Pourtant les recettes minières représentaient en 2022 un taux de 14% du PIB. Afin d'assurer un accompagnement efficient du secteur minier notamment en matière de sécurité, l'État a créé en 2013 l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM). Cette structure a notamment pour mission d'assurer la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions sécuritaires d'exploitation des sites miniers (Cf. décret N° 2014-068/PES/PM/MATS/LMEF du 07 février 2014). Pour donner suite à cet instrument, qui est un outil d'orientation, le PA-SD a prévu en 2023 l'adoption et l'opérationnalisation d'une stratégie nationale de sécurisation des exploitations minières et le renforcement de la résilience des sites miniers. À l'évaluation finale, il ressort que cette stratégie n'a pas pu être adoptée. Cependant, une relecture du décret de 2014 portant statut de l'ONASSIM a été prise en conseil des ministres le 25 avril 2024. Cette relecture vise à donner à l'ONASSIM la plénitude de ses attributs en tant que société l'État.

### ❑ Des points à améliorer

L'adoption et l'opérationnalisation de la stratégie nationale de sécurisation des exploitations minières et le renforcement de la résilience des sites miniers devraient être une priorité de l'État en 2025. En effet, la mise en œuvre de cette stratégie pourra avoir plusieurs avantages pour le pays :

#### Une meilleure protection des sites industriels

Les sites d'exploitation des mines, qu'elles soient industrielles ou artisanales, sont des cibles potentielles des groupes armés terroristes. Au niveau des mines industrielles, la crise sécuritaire les a contraintes à revoir leur protocole de sécurité en intégrant de nouveaux dispositifs. Ces adaptations supposent pour chaque

mine industrielle des investissements supplémentaires (équipements d'appoint, matériel de surveillance) ou de nouvelles charges (transport aérien des travailleurs, collaboration avec des sociétés de sécurité privées, avec les FDS, etc.). Dans le cadre d'une stratégie globale portée par l'État, les sociétés minières pourraient mutualiser certains moyens qui permettront de mieux renforcer l'ONASSIM dans sa mission de sécurisation des sites miniers.

**Une meilleure lutte contre la contrebande et l'approvisionnement des groupes armés terroristes**

Les mines artisanales non contrôlées constituent une source de financement des groupes armés terroristes. Dans une étude publiée en 2019, International Crisis Group indique à ce propos que les sites miniers, en plus de contribuer à alimenter les circuits internationaux de blanchiment d'argent, sont aussi des lieux de recrutement des candidats au profit des groupes terroristes[1]. Une des options prises par les gouvernants pour endiguer ce phénomène est par exemple la fermeture des mines artisanales. Ainsi, dans plusieurs localités des mines artisanales ont été fermées au cours de l'année 2023[2]. Cette fermeture de sites d'exploitations artisanales constitue aussi malheureusement un manque à gagner pour plusieurs jeunes pour qui la ruée vers l'or constitue parfois une alternative de dernière chance. Ces jeunes expulsés des sites d'orpaillage et en quête d'opportunité pourraient à leur tour devenir des proies faciles pour les groupes terroristes. Il y a donc un intérêt réel pour l'État à développer de manière efficace le dispositif de sécurisation, mais aussi de régulation et d'encadrement de proximité de la production minière industrielle et surtout artisanale.

### 1.4 La promotion du développement communautaire durable dans les zones minières (01018)

À travers cette action, l'État entend développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral faunique et halieutique productif et résilient davantage orienté vers le marché, par des actions de promotion du développement communautaire dans les zones minières. Cela passe, d'une part, par la mise en place, notamment aux niveaux national et régional, des principes de politiques générales viables qui se fondent sur des stratégies de développement favorables. Et d'autre part, par des investissements structurants au niveau communautaire et notamment dans les zones minières.

**❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile**

L'adoption du PA-SD en janvier 2023 indique les priorités du Gouvernement en matière de développement. Au niveau local, les politiques de développement s'organisent autour des plans locaux

« En janvier 2023, le Gouverneur de la région du Centre-Est a ordonné la fermeture d'une vingtaine de sites. Peu après, c'est au tour du Gouverneur de la Boucle du Mouhoun, à travers une note datée du 27 février 2023,d'ordonner la fermeture de 43 sites miniers artisanaux.

de développement (plans régionaux de développement, plans communaux de développement), lesquels contribuent à l'atteinte des résultats du PA-SD. En 2023, pour l'exercice des compétences transférées, l'État a transféré aux collectivités territoriales un montant de 34'845'429'603 F CFA. L'Agence nationale de développement des collectivités territoriales (ADCT), à travers son guichet fonds fongible, a financé 364 projets pour un coût de 6'774'000'000 F CFA. Au titre du Fonds minier pour le développement local (FMDL), un montant de 8'516'447'155 F CFA a été réparti entre les communes et régions du Burkina. Certaines communes minières, comme Boudry, Houndé, Falangoutou, ont reçu plus de 500'000'000 F CFA. Enfin, au titre des taxes superficiaires, 2,19 milliards ont été reversées aux collectivités territoriales. Toutes ces ressources cumulées permettent aux communes d'engager non seulement des investissements sociaux (écoles, centres de santé, etc.), mais aussi des investissements à caractère économique (marchés, boutique de rue, etc.).

## ❑ Des points à améliorer

### Développer une approche territoriale de développement intégrant la dynamique minière.

D'une manière générale et suivant les règles de répartition du FMDL, les communes minières reçoivent plus d'argent que les autres communes. Grâce aux ressources substantielles ainsi mobilisées, ces communes deviennent des « enclaves » de prospérité face à des communes moins nanties. Cette situation, plutôt que de favoriser la création d'espace intégré de production, contribue à fabriquer des grandes inégalités territoriales. Il est donc important d'envisager le développement des zones minières à travers une approche territoriale intégrée permettant d'envisager un développement durable du secteur agro-sylvo-pastoral faunique et halieutique.

### Renforcer l'accès des citoyens à l'information sur le cycle de vie des mines

Pour accroître la productivité dans les zones minières, il est indispensable que les citoyens (F/H) soient bien informés sur les projets miniers concernant leur localité afin d'engager au besoin des actions de plaidoyer vis-à-vis de l'État ou de négociation avec les entreprises minières. Parmi les outils qui permettent aux citoyens d'avoir facilement accès à certaines de ces informations, il y a le cadastre minier, à travers notamment son informatisation et sa mise en ligne. Depuis 2015, le ministère des Mines a entrepris un début de modernisation du cadastre minier qui consiste à mettre en place un nouveau système informatisé avec pour objectif de faciliter la gestion cadastrale et l'octroi des titres miniers, d'assurer la transparence et l'efficacité

ainsi que la sécurité des titres miniers. Le but est d'améliorer la gouvernance et le climat de l'investissement dans le secteur minier, ce qui permet de passer de l'enregistrement manuel à l'enregistrement informatisé du cadastre. Malgré les énormes avantages mis en exergue avec cette modernisation, le processus n'est pas totalement terminé. L'informatisation connaît des difficultés car il se pose un problème d'accès à la plateforme du cadastre minier, faute de connexion Internet fluide. Une telle situation constitue une grande faiblesse car ne permet pas de disposer des informations en temps réel.






## Assurer le suivi-contrôle indépendant des activités minières

Jusqu'à présent ce sont les entreprises minières qui organisent le processus de suivi-contrôle de leurs activités : le transport et la prise en charge des agents de l'administration sont entièrement pris en charge par celles-ci. Cette situation peut bien influencer l'indépendance des agents chargés du suivi-contrôle. Il faut alors que l'État mette les moyens pour assurer le suivi et le contrôle.

# Pilier 2

## Répondre à la crise humanitaire



## Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire

Une des conséquences de la crise sécuritaire est la crise humanitaire. Cette crise provoque des déplacements des populations affectées vers d'autres zones plus sécurisées. Selon les données du CONASUR, à la date du 31 mars 2023, 2'062 '534 PDI ont été enregistrées. Pour faire face à une telle situation, le deuxième pilier du PA-SD vise à apporter une réponse urgente et efficace à la crise humanitaire et aux drames socio-économiques et provoqués par l'insécurité et les aléas climatiques. Les actions mises en œuvre et présentées dans le rapport annuel de performance se rapportent notamment au renforcement de la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent, le développement durable d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.

Le travail de suivi fait par la société civile pour le présent rapport concerne deux actions, à savoir

- Le soutien au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité **(02001)**

- La mise en place d'un plan de soutien aux PDI, aux personnes pauvres et vulnérables, et aux autres personnes affectées par le terrorisme **(02004)**.

Selon le rapport de performance, il ressort que les efforts des CT ont permis aux victimes de catastrophes et de crises humanitaires de bénéficier, entre autres, d'octroi de 2 745 abris et 490 appuis au logement à des ménages vulnérables, le transfert de cash à 12 038 ménages pauvres et personnes déplacées internes, l'assistance alimentaire à 106 749 personnes vulnérables, la formation de 1 900 ménages vulnérables et 42 PDI en gestion d'activités génératrices de revenus (AGR) et le financement de 15 projets de PDI.

Par ailleurs, 70 enfants déscolarisés ont été réinsérés, 127 filles et enfants vulnérables déplacés bénéficiaires de subventions à la scolarisation, 42 Élèves déplacés internes (EDI) ont été assistés en cantine d'urgence, 8 102 EDI ont bénéficié de kits scolaires et 114 EDI ont bénéficié de bourses scolaires avec l'appui des collectivités .

Rapport de performance du PA-SD 2023, p. 34.

Le nombre exact de PDI retournées à la date du 31 décembre 2023 n'est pas précisé dans le rapport de performance. Néanmoins, le bilan présenté dans le rapport annuel de performance fait ressortir plusieurs avancées obtenues en 2023. Ces avancées concernent notamment : i) l'assistance alimentaire, qui a touché 118'989 PDI, dont 61'874 femmes ; ii) le transfert monétaire au profit de 11'975 ménages PDI, dont 6 227 femmes.

En matière d'éducation et de formation, les acquis concernent entre autres : i) la réalisation de 950 espaces temporaires d'apprentissage (ETA) dans les zones de repli, ii) l'octroi de subventions à 750 élèves/apprenants déplacés internes et chefs de ménage, iii) l'octroi de kits scolaires à 34'000 élèves.

### ❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

La mise en place d'un plan de soutien aux PDI, aux personnes pauvres et vulnérables, et aux autres personnes affectées par le terrorisme (02004)

Les Organisations de la société civile observent que, depuis le début de la crise, l'État, à travers ses structures habilitées, notamment le CONASUR, a toujours apporté une assistance aux populations en détresse. Compte tenu de la persistance de la crise, ces appuis sont continuellement en hausse, comme le montre le tableau ci-dessous:

**Tableau N°2** : *Situation des appuis du CONASUR*

| Assistance | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|---|---|---|---|
| En vivres (Tonnes) | 3 801 | 21 131 | 49 633 | 105 787 |
| Autres (Kits articles ménages essentiels -AME) | 41 828 | 23 159 | 127 857 | 492 497 |

*Source : SP/CONASUR cité par Étude ROPSA-B, novembre 2023*

Les organisations de la société civile apprécient le fait qu'au cours de l'année 2023 le Gouvernement ait adopté une Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (SN-PDICA) et couvrant la période de 2023-2027. Cette stratégie vise le relèvement à la fois des PDI, des réfugiés. Il s'agit notamment de ceux ayant été déplacés des camps et de leurs lieux de résidence habituels et les retournés burkinabè qui avaient trouvé refuge dans les pays voisins du fait de l'insécurité. Cette stratégie prend aussi en compte les communautés d'accueil.

Les personnes déplacées internes et les communautés hôtes sont les premières victimes de la crise alimentaire. Le Gouvernement a ainsi mis en place un programme de vente de céréales à prix subventionné. Cette politique devait permettre : i) d'accroître les quantités de céréales collectées et les capacités de stockage, ii) d'améliorer l'accessibilité physique et financière des populations vulnérables aux céréales de qualité. Cette opération, qui a débuté à Ouagadougou en avril 2023, a mobilisé 4' 713'200 tonnes de céréales. Le niveau de fréquentation des points de vente par les femmes est plus important que celui des hommes. En effet, on note que 63% des bénéficiaires enregistrés sont des femmes, soit 41 058, contre 23 663 hommes.

Toujours dans le sens du soutien aux personnes vulnérables, il ressort des travaux d'observation du ROPSA-B que l'État a mis à la disposition des producteurs à prix subventionné 6 310 000 tonnes de semences et 23 943 tonnes d'engrais minéraux subventionnés.

D'une manière générale, les populations sont plutôt satisfaites par rapport aux efforts déployés en matière d'équipement et de dotation en intrants et semences améliorées.



## ❑ Les principaux points à améliorer

Nonobstant les différents acquis énumérés plus haut, il convient de noter que plusieurs défis restent à relever en vue d'une meilleure gestion de la crise humanitaire.

### Améliorer l'accès des citoyens à l'information sur la gestion de la crise humanitaire :

Les données sur la gestion de la crise humanitaire sont pratiquement inaccessibles. Plusieurs organisations qui souhaitent faire un travail rigoureux de suivi se trouvent ainsi bloquées face à l'absence d'informations et de données actualisées. Cette absence de données empêche de faire des analyses sérieuses dont les résultats auraient pu aider l'Etat et ses partenaires à atteindre leurs objectifs de développement. D'autre part, les difficultés d'accès aux données contribuent à nourrir des soupçons qui fragilisent la confiance entre l'État et les citoyens. Dans ces conditions, le devoir de solidarité nationale, qui est une des conditions indispensables pour réussir la gestion de la crise humanitaire, peut être remis en cause.

### Affiner davantage le ciblage des personnes bénéficiaires

Le problème du ciblage reste posé en matière de soutien aux personnes vulnérables. Le travail d'observation du ROPSA-B montre en effet qu'il y a des failles à ce niveau, si bien que les personnes visées au départ ne sont pas forcément celles qui en sont bénéficiaires en fin de compte.

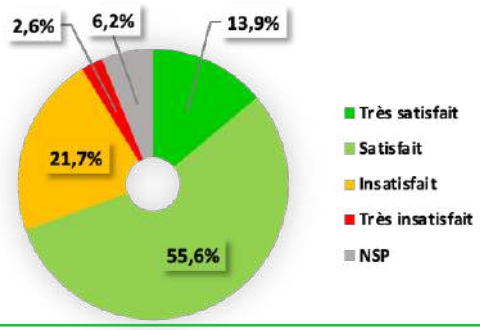
***« Parfois on a l'impression que des gens s'organisent en bas pour piller l'État [...] Ce sont les recensements des années antérieures qui permettent d'établir les listes. Mais ce système revêt des failles dans la mesure où il y a parfois des erreurs sur le critère de vulnérabilité. Il y a une année où un infirmier a été appelé pour venir chercher des intrants, pourtant il n'est pas producteur. »***

confie un partenaire local du ROPSA-B.

Une des solutions pourrait être l'opérationnalisation de la carte d'indigence. Cela facilitera en partie le travail de ciblage des personnes vulnérables. L'autre défi sera aussi de travailler sur le profil professionnel (« On peut être indigent et ne pas être producteur »). À ce niveau il y a également un travail de sélection à faire par les structures compétentes du secteur agricole (organisations paysannes, chambres régionales d'agriculture, etc.).

**Augmenter les dotations et alléger les procédures de mise à disposition des intrants et des semences améliorées.** À l'issue des travaux de suivi conduits par les OSC, il ressort que les différentes dotations faites en 2023 sont largement en deçà des attentes. Ainsi, selon par exemple l'Union régionale des jeunes professionnels agricoles des Hauts-Bassins, il y a une insuffisance d'intrants agricoles subventionnés distribués au cours de l'année 2023 dans la région des Hauts Bassins. ***« Pendant la campagne agricole de 2023, l'Union n'a reçu que 5 tonnes d'intrants subventionnés composés de 4 tonnes de NPK et d'une tonne d'urée pour plus de 1 300 membres. Vous convenez avec moi qu'il est difficile de partager. Dans cette situation, nous essayons d'établir d'autres critères avec les coopératives où il y a des PDI. Mais il faut aussi signaler que le coût de 12 000 F CFA n'est souvent pas accessible ».***

**Graphique 2 :** *Niveau de satisfaction de la mise à disposition d'équipements/matériel de production, d'intrants et de semences améliorées*




*Source : CGD, Mai 2024*

Les résultats du sondage montrent que 69,5% de citoyens interrogés sont au moins satisfaits de la mise à disposition d'équipements/matériel de production, d'intrants et de semences améliorées. À l'opposé, 27,9% de citoyens interrogés ne sont pas satisfaits de la mise en œuvre de cette mesure.

# Pilier 3

## Pilier 3 : Refonder l'État et améliorer la gouvernance



## Pilier 3 : Réfonder l'Etat et amméliorer la gouvernance

Le 3e pilier du PA-SD réunit plusieurs paquets d'activités qui visent à améliorer différents domaines de gouvernance, à consolider la dynamique de développement du capital humain et à améliorer la production des secteurs porteurs pour l'économie en vue de répondre efficacement aux besoins des populations. Le travail de suivi citoyen effectué par les organisations partenaires a concerné les aspects suivants :

- La promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique (OS 2.1)
- La promotion de la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale (OS 2.3)
- Le renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale (OS 2.4)

### 3.1 La promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique

Plusieurs actions en lien avec la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique étaient inscrites dans l'agenda 2023 du Gouvernement. Notre suivi s'est focalisé sur les actions suivantes :

#### 3.1.1 La révision du code électoral (03007)

La révision du code électoral n'a pas pu se réaliser en 2023 comme prévu. Cependant, il convient de noter que des consultations préalables avaient déjà été engagées autour de la révision du code actuel.

Suivant les conclusions des travaux d'observation et d'analyse du CGD, la révision du code électoral pourrait permettre de traiter au mieux les questions majeures suivantes :

- L'accessibilité des citoyens à l'information électorale à travers notamment la publication systématique et en ligne de plusieurs actes et documents essentiels en lien avec les élections et le vote (normes juridiques et réglementaires, version provisoire et définitive des listes d'électeurs, etc.) ;
- Le découpage des circonscriptions électorales pour tenir compte des principes de représentativité et d'égalité du poids des votes;
- Le renouvellement échelonné des membres de la CENI afin d'éviter une déperdition du savoir-faire de l'institution;
- L'institutionnalisation d'un cadre de concertation des parties prenantes au processus électoral;
- La mise en œuvre des recommandations de l'audit international indépendant effectué en octobre 2020 ;
- La prise en compte du contentieux électoral, notamment pour l'élection présidentielle
- L'application de l'élection du maire au suffrage universel;
- La révision et l'application de la Loi sur le quota genre.

### 3.1.2 La relecture de la Loi sur les libertés d'association (03010)

Le processus de révision de cette loi a permis d'obtenir un draft de l'avant-projet de Loi et cinq (05) projets de textes d'application. D'une manière générale les acteurs de la société civile apprécient le caractère inclusif et participatif du processus ayant permis de collecter leurs analyses et propositions. Un des défis majeurs actuels à relever concerne le suivi et l'encadrement des Organisations de la société civile en vue d'un plus grand professionnalisme. Le rôle de régulation de l'univers des Organisations de la société civile par les pouvoirs publics mérite d'être renforcé. C'est ce que dit un citoyen de Bobo-Dioulasso interrogé dans le cadre de la production du présent rapport :

***« Il y a un tohu bohu au niveau de la société civile. Nous demandons qu'on travaille à assainir le domaine politique et la société civile. Il faut que chacun s'engage pour une politique publique quand il s'agit de l'État et une politique de développement quand il s'agit des associations ».***

## ❑ Des points à améliorer

Au regard de ce qui précède, il est attendu de la Loi qui sera adoptée qu'elle contribue entre autres à renforcer davantage : i) la professionnalisation des Organisations

**Encadré n° 4 :** *La contribution du projet FASOVEIL au processus de relecture de la Loi sur les libertés d'association*

A la demande du ministère en charge des libertés publiques, le projet FASOVEIL a élaboré une note d'analyse et de propositions. Les quelques propositions suivantes ont été défendues par les OSC.

- la mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives de transparence et d'engagement de la société civile. Ce fonds aura pour vocation de mobiliser des ressources internes et externes pour soutenir des initiatives innovantes de la société civile en matière d'éducation à la citoyenneté, de transparence et d'engagement au profit des communautés.
- l'exigence d'un siège officiel pour les associations ;
- la mise en place d'une commission administrative pour examiner les dossiers d'associations reconnues d'utilité publique. Par ailleurs, l'admission à la reconnaissance d'utilité publique pourrait aussi se faire sur une base compétitive. Ceci permettra de créer une saine émulation au sein des Organisations de la société civile.
- la dotation d'une subvention pour le financement des associations reconnues d'utilité publique à l'image des médias et des partis politiques ;
- l'institution d'une base de données informatisée fonctionnelle des associations au ministère en charge des Libertés publiques.

de la société civile, ii) le renforcement de la culture démocratique et de la citoyenneté, iii) la dépolitisation des Organisations de la société civile, iv) enfin, la mise en place d'un mécanisme endogène et transparent de soutien aux initiatives de la société civile, notamment celles relatives à l'éducation à la citoyenneté, à la transparence et à la bonne gouvernance.

### 3.1.3 L'adoption d'une nouvelle Constitution (03009)

L'agenda de la transition avait prévu l'adoption d'une nouvelle Constitution. En décembre 2023, une révision de la Constitution est intervenue par voie parlementaire. Cette révision apporte plusieurs changements dans la Constitution. Il s'agit notamment : i) changement dans les langues : les langues nationales officialisées par loi deviennent des langues officielles en lieu et place du Français. Le Français et l'anglais deviennent des langues de travail ; ii) les changements dans le secteur de la justice avec, d'une part, l'ouverture aux modes traditionnels de règlement de différends comme alternative aux côtés du système judiciaire moderne et, d'autre part, la reconnexion entre la chancellerie et les parquets, ces derniers étant aussi soumis à l'autorité du ministre chargé de la Justice, la reconfiguration du CSM composé désormais de 50% de personnalités ne relevant pas du corps de la magistrature et dont le Président sera désormais élu par ses pairs ; le CSM ne décide désormais plus que des nominations et des affectations des magistrats du siège, celles des magistrats des parquets devant se faire sur proposition du ministre en charge de la Justice ; iii) la suppression d'institutions comme la Haute cour de justice (HCJ), le Médiateur du Faso et le Conseil économique et social (CES) ; iv) le Conseil national des communautés (CNC), une nouvelle institution qui se veut à la fois organe de médiation, de consultation et de proposition naît des cendres du CES et du Médiateur du Faso ; v) l'aménagement de la responsabilité pénale des membres de l'exécutif, l'action publique pour la répression des infractions contre le Président du Faso et les membres du Gouvernement ne pouvant être mis en mouvement qu'à la fin de leurs fonctions ; ils sont jugés par la chambre criminelle de la Cour d'appel de Ouagadougou, composée de juges professionnels et d'assesseurs parlementaires; vi) la constitutionnalisation de l'Agence nationale de renseignement (ANR), qui devient « Conseil national de sécurité d'État » (CNSE) . Dans le contenu de cette révision, plusieurs points sont appréciés par les citoyens.

### ❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Parmi les points positifs relevés dans la nouvelle Constitution, on peut citer notamment : i) l'érection des langues nationales au statut de langues officielles : Au titre de l'article 35, il est dit : ***« Les langues nationales officialisées par loi sont les langues officielles du Burkina Faso ».*** L'opérationnalisation d'une telle décision va permettre de valoriser davantage les langues nationales, ii) la rationalisation des institutions nationales. La Constitution révisée a consacré la suppression du Médiateur du Faso, du Conseil économique et social. Cette décision renvoie aux attentes exprimées par les citoyens dans le cadre des forums régionaux organisés par le CGD. Les résultats du sondage organisé en mai 2024 confirment cette tendance avec un taux de 60,9% de personnes qui disent être au moins satisfaites de la suppression du Conseil économique et social et 64,5% pour le Médiateur du Faso.

### ❑ Des points à améliorer

Sur la base des entretiens réalisés par des Organisations de la société civile et des analyses qu'elles en ont faites, il ressort que les points suivants pourraient être améliorés lors de prochains changements touchant la Constitution : i) une partie de l'opinion publique considère que le processus de révision de la Constitution, compte tenu de son rôle prépondérant dans la vie de la nation, devra être assez ouvert et participatif afin de garantir une certaine adhésion au texte qui sera adopté.

Par ailleurs, des réserves et/ou attentes sont émises par des citoyens sur certains aspects de la nouvelle Constitution. Il s'agit, entre autres : i) des changements intervenus au niveau de la Justice, qui sont perçus par certains citoyens comme une remise en cause de l'indépendance de la Justice. iii) de fortes attentes existent par rapport au futur Conseil national des communautés (CNC). Des attentes en termes de représentativité, de qualité des propositions et réponses aux aspirations du peuple afin de ne pas être une institution dont l'utilité sociale sera constamment questionnée.

## 3.2 Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionales et internationale

Dans le cadre de cet objectif stratégique, deux actions du PA-SD ont été suivies. Il s'agit, d'une part : i) de la valorisation de la préférence nationale en matière de commande publique et dans le secteur minier (03022) et, d'autre part, ii) l'audit des ministères et institutions (03032).

### 3.2.1 La valorisation de la préférence nationale en matière

**de commande publique et dans le secteur minier (03022)**

Le contenu local est une des déclinaisons de la préférence nationale en matière de commande publique. La promotion du contenu local a pour objectif de permettre le développement de capacités nationales au plan des ressources humaines, matérielles, technologiques dans le but de renforcer les économies locales et nationale. En 2021, le ministère des Mines et celui des Finances ont pris un arrêté conjoint portant adoption de la stratégie nationale du contenu local et de son plan d'action . Cette stratégie, qui fait partie intégrante de la réglementation minière, vise à l'horizon 2025 les objectifs suivants ; i) faire progresser la proportion des achats locaux de biens et services dans la consommation du secteur minier à 30%, ii) augmenter des emplois nationaux directs et indirects dans le secteur minier pour atteindre 100'000 emplois en 2025, iii) maintenir la part des industries extractives dans le PIB à au moins 10% par an. En 2021, un autre arrêté a permis d'arrêter la liste des biens et services fournis par les entreprises minières . Malgré toutes ces avancées, la promotion du contenu local manquait toujours d'un instrument de suivi concerté. Au cours de l'année 2023, un arrêté interministériel relatif à la création d'un cadre tripartite portant développement et suivi de la croissance de la fourniture locale au profit du secteur minier a été adopté. . Sur la base d'un travail de suivi citoyen de la gouvernance minière au Burkina, l'ONG ORCADE a identifié plusieurs forces et faiblesses en matière de promotion du contenu local.

### ❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

- Il existe une cohérence entre les textes relatifs à la promotion du contenu local et les autres textes nationaux (Constitution, Référentiel national de développement, etc.);
- Les structures et dispositifs de suivi de la mise en œuvre des textes sont définis;
- Les textes ont prévu des sanctions notamment à l'encontre des entreprises en cas de manquement constaté dans la mise en œuvre des commandes publiques;
- Aussi bien les entreprises que les sous-traitants sont soumis à des sanctions en cas de manquement.

### ❑ Des points à améliorer

Les taux accordés aux nationaux aussi bien dans le domaine des services miniers que pour les biens miniers paraissent assez bas. En effet, au niveau des services miniers, en lieu et place des 80% accordés aux entreprises nationales pour les travaux de terrassement (construction de parc à résidus), il faudra plutôt accorder 100% dans la mesure où plusieurs entreprises nationales sont en mesure de faire un tel travail. De même, les 30% réservés

aux entreprises nationales peuvent être revalorisés. En matière de biens miniers, il convient de revoir à la hausse le seuil de 30% accordé aux entreprises nationales pour l'approvisionnement de carburant et lubrifiant.

Enfin, et pour booster le développement local, il faudra que la réglementation nationale des marchés publics intègre systématiquement le principe de préférence locale pour permettre aux entreprises présentes dans les communes et régions de se perfectionner tout en contribuant à créer de la richesse au niveau local. Ce que souligne à juste titre le représentant d'une commune de la région des Hauts-Bassins à propos de l'utilisation des ressources du Fonds minier de développement : « Il arrive que des entreprises locales postulent pour des marchés. Mais d'autres entreprises viennent leur ravir la vedette en termes de rapport qualité-prix. Mais il y a des situations où on peut faire la consultation directe. Dans ce cas nous consultons prioritairement les entreprises locales. Mais lorsqu'il s'agit d'un appel à concurrences, nous nous conformons aux prescriptions de la loi. »

### 3.2.2 L'audit des ministères et institutions (03032)

Au cours de l'année 2023, les missions d'audit ont concerné : 12 ministères et institutions publiques, 6 entreprises publiques, 10 établissements publics, et enfin 21 projets et programmes. Ces exercices d'audit s'inscrivent dans une démarche globale de lutte contre la corruption. Cette volonté politique de lutte contre la corruption a abouti à la prise d'un décret portant conditions et modalités de dénonciation des faits de corruption et infractions assimilées, des mauvaises pratiques dans les administrations publiques ainsi que les récompenses y afférentes . L'adoption de ce décret intervenu en mars 2024 est censée redonner plus de vigueur à la lutte contre la corruption.

**Réduire l'ampleur de la corruption : un impératif de gouvernance et de développement**

Les engagements pris par les pouvoirs publics n'ont pas encore réussi à inverser les tendances en matière de réduction de la corruption . Ainsi, dans le domaine par exemple du transport, le Réseau national de lutte anti-corruption (RENLAC) a, dans le cadre de son travail de suivi, montré la persistance du racket et de la corruption sur les axes routiers ainsi que dans l'obtention des titres de transport (permis de conduire, carte grise, etc.). En fonction des circonstances, cette pratique de racket peut prendre un caractère individuel ou collectif. Suivant les constats du RENLAC, le racket individuel est notamment pratiqué au niveau de certains services publics en charge de la délivrance des titres de transport. ***« Généralement, au niveau des examens de permis de conduire, l'initiative vient du moniteur qui constitue l'intermédiaire entre le candidat et l'examinateur. Par contre,***

***pour l'établissement des documents au niveau de la DGTTM, vous êtes accosté par les intermédiaires qui vous proposent leur service avant d'avoir accès aux agents des différents services. Ces derniers sont directement en contact avec les agents de la DGTTM pour actionner des paiements accélérateurs. Les montants des rackets oscillent entre 5 000 et 25 000 F CFA par candidat***. » Le racket collectif se pratique sur les axes routiers. Grâce à une complicité entre chauffeurs et convoyeurs, des sommes sont collectées auprès des passagers pour corrompre les agents contrôleurs au niveau des différents postes. Pendant 8 jours d'observation, le RENLAC a ainsi pu documenter 44 cas de corruption impliquant les postes de contrôle routier et les services de la DGTTM. La persistance de la corruption sur les axes routiers est un phénomène qui, en plus de priver le Trésor public de ressources conséquentes, peut impacter négativement la lutte contre le terrorisme. En effet, le trafic de carburant, de stupéfiant, de substances chimiques dangereuses ne peut se faire que dans un contexte où les contrôles sont peu rigoureux. C'est la raison pour laquelle il est important que l'État redouble d'efforts en matière de lutte contre la corruption, y compris dans le domaine du transport.

**Encadré N°5 :** Quelle approche pour lutter efficacement contre la corruption ?

«La corruption ne peut se redresser que par la répression. Et si des gens ont volé des biens, il faut les récupérer intégralement et les sanctionner, au lieu de se contenter de les envoyer en prison pour passer un temps et ressortir profiter de leurs milliards tranquillement. » Sagado Nacanabo, Secrétaire exécutif du RENLAC, - https://www.wakatsera.com/lutte-contre-la-corruption-le-capitaine-ibrahim-traore-invite-le-ren-lac-a-agir/



### 3.3 Le renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale

Le renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale fait partie des priorités nationales. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 , plusieurs réformes sont attendues : i) l'introduction du suffrage universel direct pour l'élection des exécutifs locaux, ii) l'adoption d'une loi de programmation financière des ressources à transférer, iii) la mise en place d'un mécanisme unifié et efficace de mobilisation et financement des collectivités territoriales, iv) la réforme du contrôle de la tutelle avec l'introduction du contrôle a posteriori, v) la gouvernance foncière à travers une meilleure gestion de l'espace urbain et rural, etc. Dans le cadre du présent rapport de suivi citoyen, l'accent est mis sur les actions suivantes :

- La poursuite du développement des économies locales (03046)
- L'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales (03044)

#### 3.3.1 La poursuite du développement des économies locales (03046)

En termes de prévision, l'État projetait en 2023 de porter à 10% la part des ressources propres dans le budget des collectivités territoriales. Fin décembre 2023, cette part est de 20,96%. Selon le rapport de performance, cette augmentation est liée à l'apport de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM). Pour soutenir l'économie locale, plusieurs infrastructures ont été réalisées au niveau local, y compris celles réalisées grâce à des projets (PADEL, PUDTR, PRISE, DEPAC). Il s'agit, entre autres, de : i) 300 infrastructures entièrement réalisées dans le cadre du PADEL, 30 km de caniveau d'évacuation d'eau pluviale réalisés par le PUDTR, 41 forages positifs et AEPS réalisés par le PRISE. Parmi les opportunités de financement des collectivités locales, il y a également le Fonds minier de développement local (FMDL). En 2023 (1er semestre), un montant total de 18 milliards 297 millions 693 mille 242 F CFA a été alloué aux collectivités territoriales.

#### ❑ Des points à améliorer

Malgré de telles opportunités, il est impératif de travailler à rendre les collectivités territoriales plus attractives afin qu'elles contribuent efficacement non seulement à résorber les crises actuelles, mais aussi à endiguer celles qui pourraient survenir. Pour cela, il convient non seulement d'améliorer leur capacité d'investissement, mais aussi de travailler à en faire des espaces d'inclusion et de vivre apaisés.

#### Renforcer le transfert de ressources au profit des collectivités

Malgré la part importante des fonds propres dans le budget des collectivités locales, il ressort que, d'une manière générale, l'État donne de moins en

moins d'argent aux collectivités territoriales. En effet, par rapport aux matières transférées, l'État a transféré 42' 841'513'484 F CFA en 2021, contre 34' 705'635'601 en 2022 et, enfin, 34'578'7864603 en 2023. Au niveau des allocations de l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT), on note une évolution en dents de scie au cours de ces trois dernières années comme l'indique le tableau ci-dessous.

| Désignation | 2021 | 2022 | 2023 | Prévision 2024 |
|---|---|---|---|---|
| **Investissement** | | | | |
| État par an DT classique | 6 000 000 000 | 1 500 000 000 | 2 000 000 000 | 0 |
| État par an (DGE-DGF) | 0 | 0 | 6 774 000 000 | 0 |
| État par an TPP | 0 | 0 | 11 430 564 840 | 0 |
| TOTAL ETAT | 6 000 000 000 | 1 500 000 000 | 20 204 564 840 | 0 |
| **Fonctionnement y compris salaire** | | | | |
| État par an | 645 372 000 | 635 372 000 | 645 467 000 | 0 |
| ETAT | 6'645'372'000 | 2135372000 | 20850031840 | 0 |

*Source : ADCT, mai 2024*

On note que les ressources totales de l'État mises à la disposition de l'ADCT ont connu une baisse de 75% entre 2021 (6 000 000 000 F CFA) et 2022 (1 500 000 000 F CFA). Par contre, entre 2022 et 2023, elles sont passées de 1 500 000 000 F CFA à 20 204 564 840 F CFA, soit une hausse de 133,33%. Une analyse par ligne montre que cette hausse de 2023 se justifie essentiellement par la prise en compte de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), qui représentent 90% des ressources reçues de la part de l'État. Concernant spécifiquement les ressources en lien avec les droits de tirage, la contribution de l'État est passée de 6 000 000 000 en 2021 à 1 500 000 000 en 2022 puis à 2 000 000 000 en 2023. Cela signifie en réalité une baisse de 67% en 2023. Cependant, pour créer des conditions de vie apaisées au niveau local, il convient de renforcer les capacités économiques et financières des communautés locales via les collectivités territoriales. Cela leur permettra d'offrir des opportunités d'emplois décents et d'épanouissement personnel notamment pour les jeunes. La mise à disposition de ressources financières devra s'accompagner d'une mise à disposition de ressources

humaines. Cela permettra notamment aux collectivités de pouvoir entre autres mieux planifier l'utilisation des allocations de l'État. Comme le souligne un représentant de collectivité, ***« le principe de l'annualité constitue une contrainte majeure. Nous avons des marchés de 7 mois ou 8 mois lancé au milieu de l'année et nous n'avons pas pu engager tous ces marchés. C'est le cas de la gare routière ou des caniveaux pour l'assainissement qui coûtent presque 2 milliards et dont les délais d'exécution dépassent 6 mois. Il faut avoir de bons techniciens pour planifier de telles réalisations sur plusieurs exercices budgétaires » .***

### ❑ Améliorer la qualité des infrastructures pour une durabilité

Afin de rendre utiles les différents investissements au niveau local, il est important de travailler à renforcer la qualité des infrastructures et des services locaux à travers notamment une meilleure implication des communautés. Cette surveillance communautaire jusqu'au niveau infra-local permet de pallier les insuffisances en matière de suivi technique. A travers de tels exercices de suivi, des citoyens ont pu repérer des insuffisances et/ou défaillances sur des investissements publics dans plusieurs communes :

**Crochet de porte défectueux dans une commune dans la région de l'Est**



**Support de toiture endommagé par le vent dans une commune dans la région de l'Est**



**Une piste rurale en manque d'un ouvrage de franchissement dans une commune de la Boucle du Mouhoun**





Pour améliorer sensiblement la qualité des infrastructures, il convient que l'État renforce son partenariat avec la société civile qui, à son tour, pourra mobiliser les citoyens au niveau local en vue de construire notamment des dispositifs de suivi communautaire.

**Amélioration de la qualité des services sociaux de base**

L'amélioration de la qualité de services sociaux reste également un défi au niveau local. En effet, à l'issue d'un travail de suivi citoyen dans 34 communes réparties dans 9 régions, le Centre d'études et de recherche appliquée en finances publiques (CERA-FP) a relevé que le niveau global de satisfaction en matière de délivrance des services publics d'éducation de base est de 67,4 points sur 100. Concernant les services de santé, dans 47% des communes, la qualité y est jugée insatisfaisante. Les éléments qui fondent l'appréciation des citoyens sont notamment : la qualité de l'accueil, le confort, l'hygiène, l'accessibilité des services de santé, la qualité des consultations et le travail des COGES. Quant au service public en matière d'eau potable et d'assainissement, il ressort que sur les 34 communes, seules 13 ont un score au-dessus du taux moyen . Seulement 10 communes présentent des scores légèrement supérieurs à 50%. Les points d'appréciation ont porté sur le système de gestion des déchets, la gestion administrative de l'eau potable, la gestion administrative de l'assainissement, et la gestion des allocations budgétaires.

De l'avis de certains acteurs dans les communes d'observation, pour ce qui concerne les services sociaux de base, il y a une insuffisance en personnel au niveau des CMA, les laboratoires manquent de réactifs pour les examens.

Dans le secteur de l'éducation, le problème majeur réside dans la question des cantines scolaires : jusqu'à la période de mars-avril, les écoles n'avaient pas reçu de dotation en vivres. Toujours de l'avis de ces acteurs, c'est l'État qui ordonne la commande des vivres. C'est la même situation pour ce qui est des fournitures, l'insuffisance est parfois criante au regard de la quantité reçue par rapport au nombre d'élèves des CEB à couvrir.

### ❑ Des points à améliorer

Au regard de ce qui précède, il est attendu des collectivités une amélioration des outils de gestion et de la gouvernance des services sociaux de base. Ceci est une des conditions indispensables pour un service public local équitable et accessible. La satisfaction d'une telle exigence pourra contribuer à réduire certaines frustrations liées à la faiblesse de la fourniture de service public local.



Pilier 4

# Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

## Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

Le pilier 4 du PA-SD vise, entre autres, les résultats suivants :

- Faire baisser le nombre des conflits intra-religieux de 18 en 2020 à 5 en 2025 et le nombre de conflits inter-religieux de 9 en 2020 à 2 en 2025 ;
- Porter le taux de satisfaction global de la population vis-à-vis de la Justice de 52,1% en 2019 à 57% en 2025 ;
- Porter à 100% la proportion des partis politiques et des associations suivis par l'administration publique.
- L'atteinte de ces résultats passe notamment par la mise en œuvre des actions ci-dessous :
- L'adoption d'une nouvelle loi portant liberté religieuse et ses textes d'application ;
- L'accélération du traitement des dossiers pendants en justice ;
- Le renforcement du dialogue interreligieux et interculturel
- La prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires ;
- La poursuite du processus de réconciliation nationale ;
- La systématisation de la répression des discours haineux et de la stigmatisation des communautés ;

**Encadré N°6 : Résolution d'un cas de conflit foncier dans la commune de Bama**

Le cas du village du Toukoro, dans la commune de Bama, est illustratif. Deux familles vivaient dans une crise ouverte pendant cinq (05) ans. Cette situation n'a pas connu une résolution même de la part des autorités locales. La crise était due aux conflits liés à la délimitation, aux conflits de famille et à ceux relatifs à la vente de terre. Les représentants de l'État ont préféré éviter le conflit. La CJP-BURKINA, dans le cadre de ses activités, s'est engagée, malgré des tentatives de dissuasion de la part de certains promoteurs immobiliers et agro-business-men, et a obtenu des résultats. Après une série d'activités de formation, de sensibilisation au profit des populations en partenariat avec les CVD, la crise de Toukoro s'est résolue au grand bonheur des populations. La confiance mutuelle et les activités culturelles ont repris dans ce village où les habitants étaient au bord de l'affrontement.

La problématique de la cohésion sociale a été traitée dans ce rapport de suivi à travers la question du foncier.

En effet, les rapports annuels de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) ont toujours montré que les causes de conflits locaux sont surtout liées à une mauvaise gestion des ressources foncières. En matière de gestion foncière, on peut noter comme avancée majeure l'adoption de la loi N° 008 -2023 portant promotion immobilière au Burkina Faso du 20 juin 2023. En effet, cette loi introduit dans le dispositif réglementaire plusieurs innovations qui visent à atténuer les fortes tendances d'accaparement foncier par les promoteurs immobiliers. Il s'agit, entre autres, de : i) la limitation des opérations de promotion immobilière aux seuls terrains urbains aménagés et destinés à l'habitation et aux activités connexes, ii) l'interdiction de faire la publicité de produits immobiliers sans autorisation préalable des autorités compétentes, iii) l'interdiction pour un promoteur immobilier d'obtenir un autre terrain pour faire de la promotion si, pour le terrain déjà accordé, il n'a pas 70% de réalisation physique, etc.

En dépit de ces avancées, plusieurs défis méritent d'être levés afin d'éviter que le foncier soit constamment source de conflit

**Réduire la pratique du dualisme en matière de gestion foncière :**

La pratique du dualisme est une constante dans la gestion du foncier au Burkina. Ce dualisme consiste à recourir à la fois à la chefferie coutumière et religieuse et aux instances modernes de gestion foncière pour les différentes transactions foncières. Les résultats des travaux d'observations et d'analyses de la Commission Justice et Paix montrent que ce dualisme est assez souvent source de conflit. Par ailleurs, le recours quasi systématique à ce dualisme s'exprime notamment par : i) la méconnaissance de la loi portant régime foncier rural, ii) la faible qualité de l'information diffusée auprès des communautés, iii) l'inefficacité et/ou l'incapacité des structures locales de gestion foncière, iv) la relative inefficacité des structures traditionnelles dans le règlement des conflits fonciers.

**Améliorer le fonctionnement des structures locales de gestion foncière.**

Les structures locales de gestion foncières mises en place dans le cadre de la loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural sont quasi inopérantes dans beaucoup de communes. Les raisons en sont multiples : problème de renouvellement, insuffisance ou absence de formation, manque de motivation, etc. Toutes ces contraintes rendent le fonctionnement des structures locales très aléatoire. Ainsi, certaines de ces structures ne fonctionnent que sur incitation d'acquéreurs « généreux ». Cette précarité rend ces organes très perméables à la corruption et au trafic d'influence.

### ❑ Accélérer le processus d'informatisation du cadastre foncier

L'informatisation du cadastre foncier rural demeure un défi majeur en matière de gouvernance foncière. La création récente d'une Autorité nationale de coordination du foncier (ANCF) placée à la Présidence du Faso permet d'espérer une opérationnalité effective de cet engagement des autorités nationales.



*Concertation communale à Toéce-©CIVITAC*

## 3e Partie : Synthèses des recommandations des Organisations de la société civile

Le présent rapport de suivi citoyen a permis de documenter 12 actions réalisées en 2023 et rapportées dans le rapport annuel de performance. La mise en œuvre de ces actions a permis d'obtenir des progrès dans la réalisation des objectifs de développement définis par le PA-SD. Les informations collectées auprès des OSC et des citoyens (F/H) font ressortir plusieurs appréciations positives en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques. Cependant, des défis importants restent à être levés :

***Encadré N°7 : Focus sur les actions du PA-SD suivies dans le présent rapport***

- La participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme (01001)
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (01009)
- L'adoption et l'opérationnalisation d'une stratégie nationale de sécurisation des exploitations minières et le renforcement de la résilience des sites miniers (1010)
- La promotion du développement communautaire durable dans les zones minières (01018)
- Le soutien au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité (02001)
- La mise en place d'un plan de soutien aux PDI, aux personnes pauvres et vulnérables, et aux autres personnes affectées par le terrorisme (02004)
- La révision du code électoral (03007)
- La relecture de la Loi sur les libertés d'association (03010)
- L'adoption d'une nouvelle Constitution (03009)
- La valorisation de la préférence nationale en matière de commande publique et dans le secteur minier (03022)
- L'audit des ministères et institutions (03032)
- La poursuite du développement des économies locales (03046)

**En lien avec le pilier 1 du PA-SD :**
lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale

Les acteurs de la société civile apprécient les efforts réalisés en matière de lutte contre le terrorisme et de restauration de l'intégrité du territoire national. Au cours de l'année 2023, le niveau de mobilisation citoyenne s'est renforcé à travers plusieurs initiatives telles que l'enrôlement volontaire des jeunes comme VDP, la contribution volontaire au Fonds de soutien patriotique, etc. Cet engagement a notamment permis au pays de renforcer sa puissance militaire afin de mieux faire face aux attaques terroristes. Au regard de l'ampleur des défis encore à relever, les Organisations de la société civile proposent de :

1. Poursuivre et renforcer l'encadrement des VDP afin de renforcer le climat de confiance avec les communautés.
2. Engager de manière anticipative l'élaboration concertée d'un plan de démobilisation des VDP afin de les rassurer du soutien de l'État, y compris après la crise.
3. Améliorer la redevabilité du secteur de la sécurité afin de renforcer l'adhésion des citoyens.
4. Renforcer l'arsenal juridique ainsi que les capacités d'action des structures chargées de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
5. Renforcer la lutte contre la contrebandeetl'approvisionnement des groupes terroristes à partir notamment des sites miniers d'exploitations artisanales
6. Développer une approche territoriale du développement prenant en compte les dynamiques d'exploitations minières.

**En lien avec le pilier 2 du PA-SD : répondre à la crise humanitaire**

Les acteurs de la société civile apprécient la mise en place d'un plan de soutien aux PDI, aux personnes pauvres et vulnérables, et aux autres personnes affectées par le terrorisme. Cela permet de mobiliser des ressources et d'apporter un soutien continu aux communautés en détresse. L'adoption en 2023 d'une stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil est une avancée appréciée. Cependant, des recommandations sont formulées afin de contribuer à améliorer la qualité de la réponse à la crise humanitaire :

1. Améliorer l'accès des citoyens à l'information sur la gestion de la crise humanitaire
2. Affiner davantage le ciblage des personnes bénéficiaires des opérations de distribution notamment de semences améliorées et d'intrants aux personnes vulnérables.

3. Augmenter les dotations et alléger les procédures de mise à disposition des intrants et semences améliorées

### En lien avec le pilier 3 du PA-SD : refonder l'État et améliorer la gouvernance

Les acteurs de la société civile estiment positive la volonté de refondation de la gouvernance entreprise par les pouvoirs publics. Cet élan de refondation touche les aspects constitutionnels, politiques, administratifs. Au cours de l'année 2023, plusieurs réformes ont été engagées et ne sont pas encore finalisées. En vue d'améliorer la qualité de ces réformes, les recommandations suivantes sont formulées par les acteurs de la société civile :

1. Privilégier des démarches plus participatives et inclusives en vue de la préparation des prochaines réformes. Au niveau local, cela pourra se traduire par l'institutionnalisation d'approche de gestion plus participative telle que le budget participatif, le suivi communautaire des infrastructures.

2. Renforcer la lutte contre la corruption en mettant davantage l'accent sur la répression en tenant compte des dispositions prévues par les lois en vigueur.

3. Renforcer le transfert de ressources aux collectivités territoriales ainsi que leurs capacités économiques afin de les rendre plus attractives et à même de mieux contribuer à la résolution durable des crises actuelles et futures.

4. Améliorer les dispositifs de prise en compte de la préférence locale afin de favoriser l'émergence d'une économie locale viable.

5. Accompagner les collectivités et les communautés locales à renforcer les mécanismes de contrôle pour l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services publics.

6. Opérationnaliser la digitalisation des moyens de paiement pour éviter les contacts entre les usagers et les agents de l'administration.

### En lien avec le pilier 4 du PA-SD : œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

En matière de réconciliation nationale et de cohésion sociale, les acteurs de la société civile saluent son maintien comme un des piliers essentiels de la politique nationale de développement, et considèrent que les initiatives prises en matière de gestion foncière encouragent les pouvoirs publics à poursuivre les efforts d'assainissement de la gestion foncière. Dans ce sens, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Réduire la pratique du dualisme en matière de gestion foncière.

2. Améliorer le fonctionnement des

structures locales de gestion foncière.

3. Accélérer le processus d'informatisation du cadastre foncier .
4. Renforcer l'éducation des citoyens aux médias.

La mise en œuvre de ces recommandations nécessite des engagements plus forts de l'État, mais aussi une mobilisation plus soutenue de toutes les composantes de la nation et des partenaires du Burkina Faso. Les acteurs de la société civile parties prenantes du présent processus de suivi restent déterminés à contribuer à l'atteinte des objectifs de stabilisation et de développement national. Ceci se fera non seulement à travers des analyses contextualisées et des propositions argumentées, mais aussi par toutes autres formes de contributions utiles pour les communautés. La qualité de cette participation reste avant tout tributaire de l'environnement sociopolitique global. Un environnement sociopolitique empreint de confiance mutuelle, de tolérance et de concertation inclusive permettra au Burkina Faso de sortir plus rapidement et durablement de la crise sécuritaire tout en renforçant notre attachement aux principes de souveraineté. Ainsi, les acteurs de la société civile engagés dans le présent exercice de suivi citoyen **exhortent l'ensemble des acteurs, y compris les pouvoirs publics, à œuvrer dans le sens du renforcement de l'espace civique et de la défense de l'intérêt général, dans un esprit de dialogue, de tolérance et de confiance.**

## Annexes 1 : Bibliographie indicative

Analyse citoyenne du budget de l'État : exercice 2024, Centre d'étude et de recherche appliquée en finances publiques (CERA-FP), Mai 2024

Analyse situationnelle de l'état de mise en œuvre des réformes en matière de décentralisation et de gouvernance locale, Centre d'étude et de recherche appliquée en finances publiques (CERA-FP), Novembre 2023

Cahier de proposition de réformes constitutionnelles, administratives, et politiques, Centre pour la gouvernance démocratique (CGD), février 2024

Enquête de satisfaction sur les dépenses publiques de 2020 à 2023, Centre d'étude et de recherche appliquée en finances publiques (CERA-FP), Juin 2024

Étude comparative sur les dépenses fiscales, Centre d'étude et de recherche appliquée en finances publiques, Avril 2024

Étude sur les causes du maintien du dualisme dans la gestion du foncier au Burkina Faso, Commission nationale Justice et Paix (CJP)- Burkina Faso, Mai 2024

Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), Avril 2024

Plan de réponse humanitaire 2023 du Gouvernement de la Transition, décembre 2022

Rapport annuel de performance 2023, Ministère des Finances, de l'Économie et de la Prospective, Février 2024

Rapport d'analyse de la situation alimentaire du Burkina sur la mise à disposition des céréales à prix subventionné par la SONAGESS, Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'action au Burkina Faso (ROPSA-B), Novembre 2023

Rapport d'analyse des textes d'application du Code minier de 2015 du contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso, ORCADE, Novembre 2023

Rapport d'analyse du Code minier de 2015, ORCADE, Octobre 2023

Rapport d'analyse rétrospective et approfondie de la dépense publique de défense et de sécurité du Burkina Faso de 2017 à 2023, Centre d'information, de formation et d'étude sur le budget (CIFOEB), Mai 2024

Rapport d'étude : certification citoyenne de délivrance des services publics locaux, Centre d'étude et de recherche appliquée en finances publiques (CERA-FP), décembre 2023

Rapport d'observation sur les axes routiers et des services de la DGTTM, Réseau national de lutte anti-corruption (RENLAC), Février 2024

Rapport sur l'état de la gouvernance au Burkina Faso en 2023, Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, Mai 2024,

Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (SNR-PDICA), Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille, Avril 2023

## Annexes 2 : Liste de participants aux ateliers

### Atelier de présentation du processus d'élaboration du rapport alternatif

| N° | NOM ET PRENOMS | GENRE (M /F) | FONCTION | STRUCTURE DE PROVENANCE |
|---|---|---|---|---|
| 01 | ASSIOU Abel | M | Comptable | LC |
| 02 | BATIONO Socrate J.V | M | Stagiaire LC | LC |
| 03 | BAZIE Else | F | LC | LC |
| 04 | CABORET Thierry | M | Chargé d'appui technique | SP/MABG |
| 05 | CAPO Carine | F | Chargé de programme | Union Européenne |
| 06 | DAHOUROU Touré | M | Chargé de Suivi Evaluation | LC |
| 07 | DOANIO Hermann | M | Président | CNOSC/BF/BF |
| 08 | DUKU Mamoudou | M | Vice-Président | AMBF |
| 09 | GANSONRE Tégawendé | M | Agent | SP ONAPREGECC |
| 10 | GNOUMOU Lina | F | Chargé de programme | CERA-FP |
| 11 | ILBOUDO Isidore | M | Assistant de vérification | Cours des comptes |
| 12 | KABORE Diane | F | Chargé de finances | CGD |
| 13 | KABORE Armand Joseph | M. | Secrétaire Permanent | LC |
| 14 | KAMBIRE S. David | M | Chef de service | CSC |
| 15 | KIEMDE M. Alidou | M | Conseiller STIC | DGCM |
| 16 | KONVOLBO Moussa | M | Chargé de projet | DGI |
| 17 | KOUDA Daouda | M | Chef de Service Etude/ Planification | DGTTM |
| 18 | LINGANI/KI Sima Germaine | F | Chargé d'Etude et Analyse | ST CLPI |
| 19 | LOUGUE Mouniratou | F | Chargé de projets | Fondation Hirondelle |
| 20 | LOUROUGOU Pauline | F | Responsable des ressources Humaines | ARBF |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 21 | MINANHORO Djakaridja | M | Secrétaire Permanent CNOSC/BF/BF | CNOSC/BF/BF |
| 22 | NANA Wénéssamdé Alice | F | Chargé de programme | CNES |
| 23 | NEYA Boubou | M | Chef de service | DGESS/ MFTPS |
| 24 | NITIEMA François | M | Controleur National CONACFP | CONACFP |
| 25 | NOMBRE Eloi | M | Secrétaire Général | ROPSA-B-BF |
| 26 | OUATTARA Drissa | M | Chargé de programme | CIFOEB |
| 27 | OUATTARA Youssouf | M | Chef de service | MDAC/DCIM |
| 28 | OUEDRAOGO Boureima | M | Consultant | LC |
| 29 | OUEDRAOGO Ferdinand | M | DIRCAB Premier ministère | Premier Ministère |
| 30 | OUEDRAOGO Issaka | M | Coordonnateur | TROIKA |
| 31 | OUEDRAOGO Marie | F | Chargé de Communication | CERA-FP |
| 32 | OUEDRAOGO Raymond | M | Agent | SP/ CONASUR |
| 33 | OUEDRAOGO Yakouba | M | Agent | SP/CONAD |
| 34 | PARE Charles | M | Inspecteur générale<br>Adjoint FAN | IGFAN |
| 35 | ROUAMBA Dominique | M | Chargé d'analyse | DGB/DPB |
| 36 | SALEMBERE Jean Pierre | M | Chargé de programme | Coopération Suisse |
| 37 | SANDWIDI Maurice | M | Chargé de programme | ROPSA-B-BF |
| 38 | SAWADOGO Jean Baptiste | M | Président | UNALFA |
| 39 | SAWADOGO Jean Saturnin | M | Stagiaire SE | LC |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 40 | SAWADOGO Rasmané | M | Chargé d'étude | DGEPN |
| 41 | SINWINDE Daouda | M | Chargé du dossier | Ambassade d'Allemagne |
| 42 | SOUBEAGA Silvère | M | Agent | SP/CNM/FMDL |
| 43 | SOUGUE Bienvenue | M | Chargé d'études | Présidence du Faso |
| 44 | TAGNAN Rodrigue | M | Chargé de communication | REN LAC |
| 45 | TINDREBEOGO W Julien | M | Chargé d'étude | SEM PND |
| 46 | TRAORE Drissa | M | Chargé de projet | ONG ORCADE |
| 47 | TRAORE Moulaye | M | Chargé de Suivi-Evaluation | CAIMA |
| 48 | VINCENTI Denis | M | Directeur pays Fondation Hirondelle | Fondation Hirondelle |
| 49 | WAONGO Alassane | M | Chargé de mission | MCCAT |
| 50 | YANOGO Jean Baptiste | M | Suivi-Evaluation | CJP-Burkina |
| 51 | YANOGO P. Blaise | M | Technicien supérieur DGMG | DGMG |
| 52 | YONLI Bruno | M | Conseiller des droits humains | CNDH |
| 53 | ZAMPALIGRE Fayçal | M | Relations extérieures | CNJ |
| 54 | ZIO Babou | M | Chargé de programme | LC |
| 55 | ZONGO Eudoxie | F | Analyste Programme | PNUD |

## Atelier de présentation du processus d'élaboration du rapport alternatif

| N° | NOM ET PRENOMS | GENRE (M /F) | FONCTION | STRUCTURE DE PROVENANCE |
|---|---|---|---|---|
| 01 | ASSIOU W Abel | M | Comptable | LC |
| 02 | BAZIE Aimé Fabrice | M | Assistant de programme | CGD |
| 03 | DAHOUROU Touré | M | Chargé SE | LC |
| 04 | DOANIO Herman | M | Président | CNOSC/BF/BF |
| 05 | GNOUMOU Lina | F | Chargé de programme | CERA-FP |
| 06 | HIEN JONAS | M | Chargé programme | ORCADE |
| 07 | ILBOUDO /HIEN Leonie | F | Président | ARCOP/SPONG |
| 08 | KABORE J. Armand | M | Coordonnateur | LC |
| 09 | KAMBOU Moses | M | Directeur Exécutif | ORCADE |
| 10 | KINDA Stéphane | M | Consultant audiovisuel | Reatic Production |
| 11 | KOROGHO R. Angèle | F | Chargé du SE | CJP-Burkina |
| 12 | KOUWONOU E. GEORGES | M | Chargé de projet / représentant | SPONG |
| 13 | OUATTARA Karamoho | M | Vice-président | CIFOEB |
| 14 | OUEDRAOGO G Adama | M | Chargé plaidoyer | ROPSA-B-B |
| 15 | OUEDRAOGO H. Mounira | F | Assistante de programme | CNOSC/BF/BF |
| 16 | SAWADOGO P.C Faissal | M | Stagiaire | LC |
| 17 | SOMDA Asseghna Anselme | M | Chargé de programme | CGD |
| 18 | SONDE Moustapha | M | Chargé de communication | CIFOEB |
| 19 | TINDREBEOGO W. julien | M | Chargé d'étude | SEN/PND |
| 20 | YANOGO jean Baptise | M | Chargé de projet | CJP-Burkina |
| 21 | ZAMPALIGRE Fayçal | M | Relation extérieures | CNJ |
| 22 | ZIO Babou | M | Chargé de programme | LC |
| 23 | ZONGO jules | M | Président | ROPSA-B-B |
| 24 | ZOUNGRANA Amin Yacer | M | Chargé de projet | CERA-FP |

## Atelier de validation du rapport alternatif

| N° | Nom et prénom (s) | Genre | Fonction | Structure |
|---|---|---|---|---|
| 01 | ABISSI CHARLEMAGNE | M | Membre | UNALFA |
| 02 | ASSIOU W Asel | M | Comptable | LC |
| 03 | DOANIO Herman | M | Président | CNOSC/BF/BF |
| 04 | HIEN Jonas | M | Chargé de programme | ORCADE |
| 05 | KABORE Armand | M | Coordonnateur | LC |
| 06 | KABORE Fatoumata | F | Agent | DGCOOP |
| 07 | Kafando Hien Bernadette | F | Assistante de direction | CGD |
| 08 | KAMBOU Sir Johnson | M | Suivi-évaluation Capitalisation | BURCAFO |
| 09 | KINDA Adamou | M | Conseiller d'Appui Technique | DGAT |
| 10 | KONE Fatoumata | F | Chargé de Projet | CIFDHA |
| 11 | KONE Karim | M | Coordinateur | CESAO |
| 12 | KOUWONOU E Georges | M | Coordinateur | SPONG |
| 13 | LOUGUE Mouniratou | F | Chargé de projet | Fondation Hirondelle |
| 14 | NASSOURI Abdoul M | M | Chargé des enquêtes | REN-LAC |
| 15 | OUANGRE Eric J. A | M | Chargé de projet | Institut Free Afrik |
| 16 | OUATTARA Drissa | M | Chargé de programme | CIFOEB |
| 17 | OUEDRAOGO H Mounira | F | Assistante programme | CNOSC/BF/BF |
| 18 | OUEDRAOGO Sylvie Olga | F | Agent | DGB /MEFP |
| 19 | OUEDRAOGO Tosséni | M | Agent | SPMABO |
| 20 | PODA Annie | F | Assistante communication | CJP-Burkina |
| 21 | RAYAISSE/ZOUGOURI S. Hadé | F | Chargé de projet | CCEB-BF |
| 22 | SANWIDI Maurice | M | Chargé de Projet | ROPSA-B-B |
| 23 | SAWADOGO P. Constant | M | Stagiaire | LC |
| 24 | SEOGO Céline | F | Observatrice Civitac | LC |
| 25 | SOUROUNI Adama | M | Membre | UNALFA |
| 26 | TIENDREBEOGO Julien | M | Chargé d'étude | SCNIND |
| 27 | WANGRE/KABRE pélagie | F | Agent | DGCT |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 28 | YANOGO Jean Baptiste | M | Chargé de programme | CJP Burkina |
| 29 | ZAMPALIGRE Fayçal | M | Relation extérieure | CNJ |
| 30 | ZIO Babou | M | Chargé de programme | LC |
| 31 | ZOUGRANA Amin Yacer | M | Chargé de Projet | CERA-FP |

FAS VEIL

FAciliter la redevabilité et la VEILLE citoyenne avec la SOciété civile

06 BP 9037 Ouaga 06
+226 25465480 / 25465481
fasoveil.osc@gmail.com
www.civitac.org